

BRIGADE DE SAPEURS-POMPIERS DE PARIS



Paris, le 12 MAR 2007
N° 011887 105-07/BOPE/ORG/PG

Le général de division Bernard PÉRICO
Commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris

au

Ministère des Transports et de l'Équipement du Tourisme et de la Mer
Conseil général des Ponts et Chaussées
Bureau d'Enquêtes sur les Accidents de Transport Terrestre
Tour Pascal B
92055 LA DÉFENSE CEDEX

Objet : rapport d'enquête technique sur l'incendie survenu dans le métro parisien à la station Simplon le 6 août 2005.
Référence : votre lettre du 13 décembre 2006.
Pièce jointe : projet de grille d'appel des secours.

Par lettre citée en référence, vous souhaitez connaître les suites que la brigade de sapeurs-pompiers de Paris entend donner à la recommandation R9 contenue dans le rapport cité en objet.

J'ai l'honneur de vous informer qu'un groupe de travail BSPP/RATP, mis en place le 22 janvier dernier, a été chargé de définir une grille d'appel des secours préétablie spécifique à toute demande émanant de la RATP.

Ce document, qui sera mis en expérimentation au sein de la Brigade pendant une période de trois mois, a parallèlement été proposée par la RATP aux services départementaux d'incendie et de secours de la Grande couronne (77, 78, 91, 95) en vue d'une harmonisation des procédures sur l'ensemble du secteur qu'elle dessert.

À l'issue de cette phase expérimentale, un comité de suivi conjoint BSPP/RATP validera la version définitive de cette grille d'appel des secours.

Par ordre
le colonel Dominique PÉRICO
sous-chef d'état-major
chef de la division emploi

